

Comprendre le fonctionnement et les attributions des IRP

Le comité social et économique (CSE) et les syndicats dans l'entreprise

PERFECTIONNEMENT

Objectifs

Cette formation permet de développer et d'entretenir le dialogue social avec les différentes instances représentatives du personnel conformément à la réglementation en vigueur ce qui implique :

- Connaître le rôle et le fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE) et distinguer des autres instances (délégués syndicaux – représentant de section syndicale)
- Anticiper la mise en place du CSE.
- Identifier les particularités du statut de salarié protégé.
- Limiter les risques de délit d'entrave.

Participants / Prérequis

Responsables des relations collectives du travail dans l'entreprise. Juristes. DRH, RRH, DAF, Managers.

Prérequis : avoir des connaissances en droit social.

THEMES TRAITÉS	
Comment mettre en place et faire fonctionner le CSE dans l'entreprise ?	<ul style="list-style-type: none">• Les conditions de mise en place du CSE• Les élections, comment les organiser ?
Quels sont les moyens des représentants du personnel ?	<ul style="list-style-type: none">• Moyens financiers : les budgets du CSE.• Moyens matériels : crédits d'heures ; liberté de déplacement ; réunions ; locaux ; affichages...• Moyens d'action : droits d'alerte – expertises.
Comment les différentes instances représentatives interviennent-elles dans le fonctionnement de l'entreprise ? Comment s'articulent-elles ?	<ul style="list-style-type: none">• Les attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés : des délégués du personnel « allégés » ?• Les attributions du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus : les grands changements.• Les informations à communiquer au CSE :<ul style="list-style-type: none">- Lesquelles ?- Quand ?- Comment ?
Moyens et méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">• Les consultations périodiques et ponctuelles : les regroupements possibles.• Une BDESE négociable.• Le conseil d'entreprise et les représentants de proximité : réflexion autour de l'utilité. L'implantation syndicale <ul style="list-style-type: none">• L'articulation des Organisations Syndicales.• Missions des délégués syndicaux :<ul style="list-style-type: none">- la mission de revendication : frontière avec la réclamation.- la négociation : les négociations obligatoires.- La conclusion des accords d'entreprise.• La mission du représentant syndical au CSE. Comment gérer la protection particulière des représentants du personnel notamment en matière de discrimination et de licenciement ? <ul style="list-style-type: none">• Salariés bénéficiant de la procédure de protection en cas de licenciement.• Modification, cessation ou rupture du contrat de travail d'un salarié protégé : comment procéder ?

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation*, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

Comprendre le fonctionnement et les attributions des IRP

Le comité social et économique (CSE) : une réforme majeure des Ordonnances Macron

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présente, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présente enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtenir des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Renseignements pratiques

Intervenant Sésame Formation : Juriste expert et formateur en santé sécurité et conditions de travail, intervenant auprès des instances représentatives du personnel depuis 20 ans. Spécialiste des problématiques liées au harcèlement moral et aux violences sexuelles, conseiller en stratégie de prévention des CSE.

Durée : 2 jours, soit 14 heures.

Lieu et date(s) actualisé(s)/ Délai d'accès : cf site web www.sesame-formation.re ou nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial au 02 62 22 02 02 / conseil@sesame-formation.re. Aucun délai d'accès n'est requis.

Conditions tarifaires inter-entreprises : 1 145 € HT / personne.

Conditions tarifaires intra-entreprise (coût pédagogique/jour) : Pour toute demande d'intra sur cette formation, nous consulter.

Pour toute prise en charge directe, pas de délai nécessaire pour l'inscription à la formation.

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme mis à jour en janvier 2024.